

syngenta



- Composition:
 250 g/l de mandipropamid
 + 250 g/l de difénoconazole
- Formulation : SC suspension concentrée
- Cibles : mildiou et alternariose de la pomme de terre
- Dose: 0,6 l/ha
- **DAR** : 21 jours
- ZNT Organismes aquatiques : 5 mètres
- DRE: 6 heures
- Nb d'applications max :
 3 par ha tous les 2 ans
- Emballage : bidon S-pac® de 5 litres



CONTRE LE MILDIOU ET L'ALTERNARIOSE, UNE RÉPONSE HAUT DE GAMME ET POLYVALENTE

RÊVUS Top associe deux substances actives préventives complémentaires à mode d'action translaminaire :

- le **mandipropamid**, matière active hautement efficace contre le mildiou.
- le **difénoconazole**, qui apporte une excellente efficacité contre les deux espèces d'alternariose : *Alternaria solani* et *Alternaria alternata*.

RÊVUS Top se fixe dans les cires cuticulaires, pénètre rapidement dans les tissus et se diffuse dans les feuilles, ce qui lui confère plusieurs avantages :

- Une mise à l'abri du lessivage en 1 heure
- Une régularité et un haut niveau d'efficacité
- Une protection des jeunes feuilles au cours de leur croissance.

RÉVUS Top, des caractéristiques uniques pour plus de sérénité technique

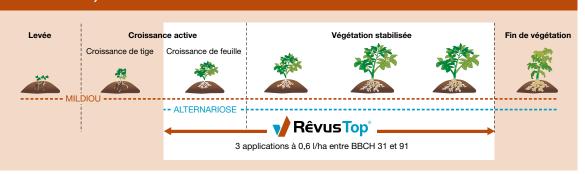






Alternariose

RÊVUS TOP, UN POSITIONNEMENT IDÉAL POUR UNE LUTTE CONJOINTE



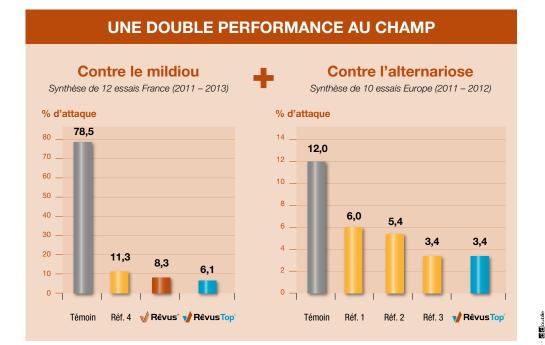
VOS AVANTAGES

Une sécurité renforcée au champ

- Efficacité régulière et de haut niveau sur mildiou et alternarioses
- À l'abri du lessivage en 1 heure
- Efficace sur toutes les souches de mildiou et espèces d'alternariose

Pratique à utiliser

- Solution liquide
- Emballages S-pac[®]
- Solution adaptée à l'ensemble des filières (compatible avec les huiles)
- Solution adaptée aux parcelles irriguées: positionnement des traitements indépendamment des irrigations.





RÊVUS® - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



RÊVUS TOP® - Attention - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SÁS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

RÉVUS® - AMM N° 2080098 - Composition : 250 g/l mandipropamid ** - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. S71 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa 1 Pour éviter le développement de résistance du militiou de la pomme de terre à la substance mandipropamid, le nombre d'applications du produit REVUS est limité à 4 applications maximum par cycle cultural sur pomme de terre. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

RÊVUS TOP® - AMM N° 2130244 - Composition : 250 g/l difénoconazole * + 250 g/l mandipropamid ** - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit out autre produit contenant du difénoconazole plus d'une année sur deux dans les conditions d'emploi autorisées (3 applications à la dose maximum de 150 g/ha entre BBCH 31-91) sur pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tomate. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre.

® Marque enregistrée, * substance active et ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

